

Rapport d'activité 2023

HABITATIONS PROTÉGÉES



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE





Table des matieres

En guise de prologue...	5
1. Historique de l'Initiative Antonin Artaud	7
2. Cadre légal	8
2.1. Organe d'administration	8
2.2. Le personnel	8
2.3. Liste des membres de l'Assemblée Générale	9
3. 3. Le travail	10
3.1. Les objectifs	10
3.2. Optique de travail	11
3.3. Ethique de travail	12
3.4. Accompagnement et technique d'intervention	13
3.4.1. Le processus de candidature	13
3.4.2. Le référent principal et le co-référent	13
3.4.3. Les permanences	13
3.4.4. Les visites à domicile	13
3.4.5. GSM de garde : 24h/24h	13
4. Données statistiques sur la population des habitations protégées	14
4.1. Age	14
4.2. Sexe	14
4.3. Etat civil	14
4.4. Problématiques psychiatriques	15
4.5. Sources de revenus	15
4.6. Candidatures/envoyeurs	15
4.7. "Turnover"	16
5. Situation des places agréées	17
6. Nombre de jours réalisés	18

7. Participation socio-culturelle	19
7.1. "Art.27"	19
7.2. Journées d'excursion	19
8. ASBL Hermesplus	20
9. PsyCot	22
10. Circuit	23
11. Unmet Need	24
12. Housing First	25
13. Gestion du patrimoine	26
14. Contacts externes	27
14.1. Membre et participation dans différentes plateformes	27
14.2. Formation	28
15. Résumé Psychiatrique Minimum	29
16. Responsabilité médicale	29
17. Service de Médiation Santé Mentale	30
18. Perspectives d'avenir	31

En guise de prologue.....

Il serait agréable de vivre à nouveau une période plus stable après ces quelques années turbulentes, mais ce n'est pas (encore) le cas. Les prix élevés de l'énergie, le redémarrage de l'économie mondiale après la pandémie, la guerre en Ukraine, l'escalade du conflit israélo-palestinien,... ont provoqué une inflation importante. Tant les personnes en situation de précarité financière que les personnes appartenant à ce que l'on appelle la classe moyenne socio-économique peuvent, par exemple, difficilement se promener dans un supermarché sans être surprises par l'augmentation des prix.

Outre la crise financière, nous constatons que le monde devient de plus en plus complexe et les défis de plus en plus grands. Nous pensons ici, entre autres, à la digitalisation croissante, aux enjeux du changement climatique, à la transition énergétique, à une certaine dualisation idéologique entre "woke" et "non-woke" ; entre "mondialisme" et "anti ou altermondialisme" ; entre mouvements citoyens et partis traditionnels, entre technocratie et démocratie, etc.

L'année prochaine sera également une année électorale tumultueuse au niveau mondial, qui pourrait bien devenir décisive pour le bien-être des années à venir.

Mais pour l'instant, revenons sur les principaux événements qui se sont déroulés en 2023 au sein de l'initiative Antonin Artaud.

L'ASBL Initiative Antonin Artaud a dû adapter ses statuts à la nouvelle législation. En effet, la loi introduisant le Code des sociétés et des associations de 2019 a renouvelé le cadre juridique des associations sans but lucratif et l'a aligné sur les règles applicables aux sociétés. De fait, d'ici le 1er janvier 2024, toutes les ASBL doivent procéder aux adaptations nécessaires.

En ce qui concerne la protection de la vie privée, nous avons finalisé cette année ce que l'on appelle un registre des activités et un règlement sur la protection de la vie privée, en conformité avec les réglementations applicables, et en particulier le règlement général sur la protection des données du 25 mai 2018 (également connu sous RGPD – Règlement général de protection des données). Ce règlement fixe des lignes directrices concernant les données que nous sommes autorisés à collecter et la manière dont nous pouvons les traiter.

Durant les entretiens de candidature pour nos habitations protégées, nous constatons que les problèmes deviennent parfois plus complexes : entre autres, une augmentation des problèmes psychiatriques « non-chronifiés » souvent accompagnés de problèmes d'assuétude. Pour l'équipe, il s'agit de trouver un équilibre délicat entre, d'une part, la possibilité d'atteindre un taux d'occupation suffisamment élevé et, d'autre part, la possibilité d'offrir un accompagnement adéquat avec des chances de réussite réalistes.

Grâce aux négociations avec le "médiatrice culturelle des soins de santé mentale" de l'ASBL Article 27, nous avons pu étendre notre convention existante, de sorte que les patients du CSM Antonin Artaud et des différents projets tels que Unmet Need et Circuit, par exemple, peuvent désormais également bénéficier des fameux "chèques culture" et d'autres services d'Article 27.

Enfin, 2023 est également la deuxième année de fonctionnement du service Housing First, après une courte période de démarrage de six mois en 2022. L'année dernière, l'équipe du service Housing First a beaucoup travaillé afin de continuer à développer ce projet spécifique : elle a entre autres mis à disposition 10 studios et 9 appartements pour des personnes sans-abris et souffrant de problèmes psychosociaux complexes.

Jusqu'à présent, le Service Housing First Antonin Artaud a pu réaliser ces missions et services grâce à des subventions facultatives de la Commission Communautaire Commune ainsi qu'à des contributions de fonds propres de l'ASBL Initiative Antonin Artaud.

En septembre 2023, en concertation avec l'administration des Collèges Réunis de la Commission Communautaire Commune – Aide aux personnes et le cabinet compétent, une demande d'agrément comme Service Housing First Antonin Artaud a été introduite.

1. Historique de l'initiative Antonin Artaud

Les habitations protégées sont un projet issu du Centre de Santé Mentale Antonin Artaud. Dès sa création, le CSM met graduellement en place un travail qui offre un accompagnement ambulatoire à des personnes qui présentent des troubles psychiatriques lourds (ex : psychose). Parallèlement au suivi médical, une des facettes les plus importantes du travail, est l'accompagnement intensif à domicile. Par le soutien à différents niveaux, il s'agit d'insister sur l'idée que les personnes peuvent vivre une vie personnelle et sociale malgré leurs capacités limitées liées à leur problématique.

Au fil du temps, cette façon d'envisager l'accompagnement a pris de l'ampleur. Les Habitations Protégées ont été créées dans ce contexte. A partir de ce moment-là il y eu une distinction entre le travail du centre de santé mentale et l'organisation d'un accompagnement plus précis, à domicile, d'un groupe de patients. Ce qui s'est traduit par l'agrément de 18 places d'habitations protégées individuelles en 1994. Ces appartements individuels sont disséminés dans différents endroits de la Ville de Bruxelles. Au fil des années l'ASBL a obtenu une extension de 12 places supplémentaires. Actuellement nous avons donc un **agrément de 30 places d'habitations protégées individuelles**.

Les habitations protégées sont constituées en ASBL : l'ASBL Initiative Antonin Artaud relie trois partenaires: le Centre de Santé Mentale Antonin Artaud, les hôpitaux IRIS Brugmann et Saint-Pierre, et un troisième partenaire, à savoir un groupe de personnes issues du monde socio-culturel, externe par rapport aux deux premiers.

2. Cadre legal

2.1. Organe d'Administration

Membres effectifs

Siska MEYER, voorzitter (N)
 Redouane HAOUARI, schatbewaarder (F)
 Patrick JANSSENS (N)
 Carine LAMBEAU (F)

Membres suppléants

Michelle DUSART (F)

2.2. Personnel

Coordinateur

Nicolaas DEGROOTE, assistant social (N) 28,5 h/sem

Responsable médical

Dr. Sami JEGHAM, psychiatre (N) 3h/sem

Accompagnateurs

Nawel BENAÏSSA, assistante sociale (F) 38 h/sem
 Sonia VAN CAUWENBERGH, infirmière sociale (N) 30,5 h/sem
 Coline VANDE PERRE, assistante sociale (F) 38 h/sem
 Jérémie VAN DE VELDE, assistant sociale (F) 28,5 h/sem

Collaboratrice administrative

Hildegarde UFITAMAHORO (F) - en congé de maladie depuis le 27.11.2018
 Ariane COPPENS (F) 19 h/sem

Personnel de maintenance

Abdelhak JAMLI (F) 16 h/sem
 Bojan TODOROVIKJ (F) 38 h/sem

Agent d'entretien

Mimoza PIROLI (F) 38 h/sem

Personnel PsyCot

Steven BAEKE, psychologue (N) 9,5 h/sem
 Marie VUIDAR, psychologue (F) 9,5 h/sem

Personnel Unmet Need

Marian LASAK, collaborateur psycho-social r (F) 28,5 h/semk
 Odile MARCHAND, collaboratrice psycho-sociale (F) 32 h/sem

Personnel détaché pour l'ASBL Hermes Plus et Housing First

Ilse WAUTERS, collaboratrice administrative (N) 19 h/sem



Personnel Housing First

Elias Nabil BAHO, collaborateur psycho-social (N)	38 h/sem
Jean Eleke BOOLE, assistant social (N)	38 h/sem
Brigitte UNAMARIYA, collaboratrice psycho-sociale (F)	38 h/sem

2.3. Liste des membres de l'Assemblée générale

DEGOLS Caroline (F)

DEMOTTE Véronique (F)

DESTREE Jean (F)

DIEDERICH Patricia (F)

DUSART Michelle (F)

HAOUARI Redouane (F)

HENNAUX Philippe (F)

JANSSENS Patrick (N)

LAMBEAU Carine (F)

MEYER Siska (N)

RENSON Marc (F)

RUBAY Cécile (F)

SIMON Marie-Hélène (F)

WEEMAELS Martine (N)

3. Le Travail

3.1. OBJECTIFS

Dans les statuts, constitués en 1994, l'établissement de l'association est présenté comme suit :

L'association est fondée en vue de mettre en place des Habitations Protégées, c'est-à-dire des habitations supervisées pour maintenir et soutenir des personnes qui présentent des troubles psychiatriques et qui souhaitent vivre en Habitations Protégées.

L'accompagnement en Habitations Protégées est assez intensif et a une valeur éducative importante. Le but de l'accompagnement est d'accroître **l'autonomie et l'intégration sociale**. La disposition en habitations individuelles laisse une plus grande palette de possibilités d'intégration. Chaque demande et besoin individuel peuvent être abordés par une proposition adaptée, tenant compte du rythme de vie et/ou de l'évolution de chacun.

Au travers d'une évaluation régulière, au sein des Habitations Protégées, il est réellement possible de laisser les résidents poser des choix dans leur vie quotidienne. Dès le premier contact dans l'accompagnement, il s'agit de tenir compte de certains aspects :

- **l'accompagnement suit un rythme** de rendez-vous. L'engagement exige un certain temps qui dépend naturellement de chaque situation, avec comme objectif de pouvoir faire des évaluations régulières du travail et de la relation résident/équipe. En principe, il n'y a pas de durée maximum au temps de séjour en Habitation Protégées.
- Une des facettes de notre travail est de **faire appel un maximum aux capacités et responsabilités de la personne et de les respecter**. Les places en habitations protégées doivent donner l'opportunité de jeter des ponts entre les capacités personnelles des résidents et les exigences de la vie sociale. Cela suppose, même si c'est modeste, que les résidents approuvent le plan d'accompagnement que nous avons conclu avec eux. Dans ce plan, il y a des conditions et il faut trouver un consensus dans lequel les objectifs de travail et les rendez-vous d'accompagnement sont clairement inscrits.
- **Profiter de tous les événements de la vie quotidienne comme des chances d'améliorer l'autonomie et la réintégration**. Ceci vise surtout à établir des contacts concrets et réguliers au sein du quartier, en particulier via les organismes sociaux et lieux de rencontres qui se situent dans le quartier concerné. Il est aussi important d'assister le résident dans ses souhaits de contacts.
- Une autre tâche de l'accompagnement réside aussi dans le maintien du sentiment de **valeur personnelle** du résident.

3.2. OPTIQUE DE TRAVAIL

L'ASBL propose uniquement des habitations protégées individuelles :

Nous pensons que ce n'est pas parce que des personnes souffrent de graves difficultés psychiatriques et ont besoin de soins intensifs et fréquents, que ces personnes ne pourraient pas bénéficier d'un autre logement que la formule de communauté. C'est pourquoi nous tenons à offrir à nos résidents la possibilité de vivre dans un cadre résidentiel individuel. Nous voulons garantir à nos clients des soins psychiatriques intensifs avec le maintien d'une liberté **individuelle et le respect de leur intimité**.

Comme dit précédemment, la durée d'un séjour en habitation protégée est illimitée. Nous ne reviendrons pas sur cette dynamique, qui semble revenir à la surface trop souvent, qui préconise que les patients psychiatriques chroniques doivent quitter les lieux dès que leurs symptômes diminuent. Nous sommes convaincus que le logement et l'environnement font partie intégrante de la réinsertion dans notre société. Cela irait à l'encontre de notre objectif de forcer ces personnes à quitter la structure pour la simple raison qu'elles seraient intégrées et se sentiraient mieux...

Il nous arrive parfois de proposer aux résidents des Habitations Protégées, la possibilité d'emménager éventuellement dans un **appartement social** dans leur quartier. A ce moment l'accompagnement offert par l'équipe des Habitations Protégées peut simplement être prolongé et ce avec les mêmes intervenants. L'accompagnement continue, le logement change. De ce fait, nous pouvons loger nos résidents dans des logements moins chers, ce qui libère une partie de leur budget pour d'autres choses et ceci contribue à améliorer leur qualité de vie. Eventuellement, dans une phase ultérieure, l'accompagnement peut arriver à terme, sans pour autant que les patients soient obligés de déménager. Il est de notre avis, que cette manière de quitter l'habitation protégée contribue réellement à l'intégration et à la réhabilitation tout en tenant compte du rythme de vie et des possibilités du résident.

Ceci est possible grâce aux conventions conclues avec le **Logement Bruxellois** et le **Foyer Laekenois** qui mettent à notre disposition un certain nombre d'appartements. Ces conventions tiennent compte du fait qu'il peut être décidé de mettre fin à l'accompagnement en Habitation Protégée sans que le résident ne perde son logement social. Le cas échéant, un nouvel appartement est alors mis à disposition de notre ASBL.



Nous tenons également à signaler qu'il existe une étroite **collaboration entre l'Initiative Antonin Artaud et le Centre de Santé Mentale Antonin Artaud**. Premièrement, vu le fait que le bureau de l'Initiative se situe dans le même immeuble que le CSM, il y a beaucoup d'échanges informels entre les membres des deux équipes. Deuxièmement, l'Initiative participe à une partie du staff hebdomadaire du CSM.

3.3. ETHIQUE DE TRAVAIL

Notre philosophie de travail a comme pilier principal la 'psychiatrie sociale' constituée par un modèle de réhabilitation. Nous trouvons un beau résumé de ce modèle dans la citation suivante :

"La création d'une vie, d'une habitation, et d'un environnement et le plus normal possible, dans lesquels les personnes avec un handicap psychiatrique sont soutenues et accompagnées dans le but de créer un épanouissement le plus optimal possible dans le fonctionnement personnel et social" (R. Stockmans)

A l'arrivée d'un résident, nous établissons **un plan d'accompagnement individualisé**. Ce plan est évalué régulièrement. A ce niveau nous nous basons sur les **12 points de Shepard** :

"Juridique – financier – logement – vie quotidienne – occupations en journée – groupe primaire – relation au réseau – santé physique et psychique – utilisation des médicaments – relation accompagnant/résident – implication des autres intervenants – donner de l'espoir"

Un nombre de ces points demande plus d'attention que d'autres :

- Le volet financier : la gestion d'un budget pèse lourd dans notre pratique. Pour certains la gestion budgétaire signifie un maillon primaire dans leur processus de stabilisation. 50 % de nos résidents ont une administration provisoire de biens.
- La vie quotidienne : l'hygiène personnelle, l'entretien de l'appartement, l'utilisation des équipements publics, habiletés sociales.
- Groupe primaire et réseau social : les contacts avec la famille, les amis et l'entourage immédiat doivent être encouragés.
- L'engagement des autres intervenants : collaboration avec le C.S.M. Antonin Artaud est un grand avantage en situation de crise et nous pouvons faire appel plus vite au psychiatre accompagnant et ainsi peut-être éviter une hospitalisation grâce à cette intervention. Les Habitations Protégées sont un maillon dans un réseau social encore plus grand.

3.4. ACCOMPAGNEMENT ET TECHNIQUE D'INTERVENTION

3.4.1. Le processus de candidature

La procédure de candidature se compose de trois rendez-vous. Deux d'entre eux se passent avec les membres de l'équipe accompagnante et le troisième a lieu sous forme d'un entretien avec la psychiatre responsable. Trois rendez-vous pour se donner une meilleure chance de réussir une évaluation fondamentale des besoins, des possibilités et des points de repère par et pour le candidat résident. Dans la réflexion avec l'équipe, le psychiatre et le service qui envoie, une décision est prise. Après la décision, l'équipe reste en contact avec le candidat jusqu'à ce qu'un appartement se libère. Cette période est aussi importante pour une présentation plus claire de l'accompagnement qui va suivre. Les entretiens se passent dans le bureau de l'ASBL, et sont appelés 'entretiens de continuité'.

3.4.2 Le référent principal et le co-référent

Chaque résident se voit attribuer 2 personnes de l'équipe accompagnante, un référent principal et un co-référent. Ces deux référents suivent le résident dans son projet et en cas de besoin le résident peut faire appel à eux. En psychiatrie sociale, il est nommé 'case manager', ou celui qui coordonne chaque maillon dans le réseau social.

3.4.3 Les permanences

Trois fois par semaine il y a quelqu'un de l'équipe accompagnante présent et disponible au bureau : le lundi matin de 9h à 12h ; le mercredi après-midi de 13h à 16h ; et le vendredi matin de 9h à 12h. Ce sont des moments d'accueil fixes où chaque résident peut faire appel à un accompagnant. Pour certains résidents la permanence fait partie d'un contact, d'un moment d'entretien, pour d'autres il s'agit d'un point de repère en situation de besoin et une place où les problèmes administratifs et/ou sociaux peuvent être résolus. Pour l'équipe accompagnante la permanence n'est pas seulement une place pour l'accueil, mais aussi un moyen de structurer les demandes d'aide dans le temps, pour apprendre à un résident d'attendre un peu avec sa demande et ne pas désirer une satisfaction immédiate.

3.4.4 Les visites à domicile

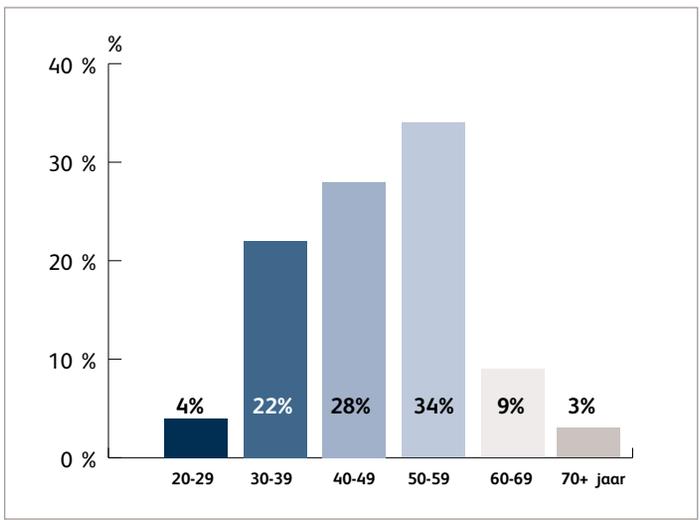
Dans le contrat d'accompagnement les entretiens et la fréquence des visites à domicile sont fixées. Il est prévu au minimum une visite à domicile par semaine. En cas de crise, les interventions sont plus fréquentes et parfois même journalières. En cas de situation de crises urgentes les membres d'équipe peuvent être contactés 24h/24 via gsm.

3.4.5. GSM de garde

Comme nous l'avons déjà mentionné, un membre de l'équipe est joignable 24h/24.

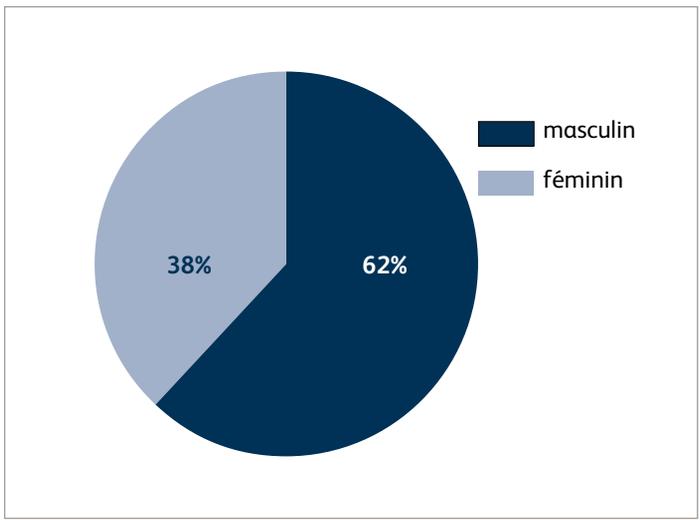
Dans la plupart des cas, la demande d'aide peut être satisfaite par téléphone. Il est rare qu'un membre de l'équipe soit amené à se déplacer le soir ou le week-end. Ces déplacements prennent souvent place dans un contexte de comportement agressif, délirant et/ou suicidaire du résident. Mais parfois il s'agissait de faire appel aux compétences « techniques » de l'intervenant, par exemple en cas d'infiltration d'eau, de chauffage défectueux en plein hiver, de perte de clés.

4. Données statistiques sur la population des habitations protégées



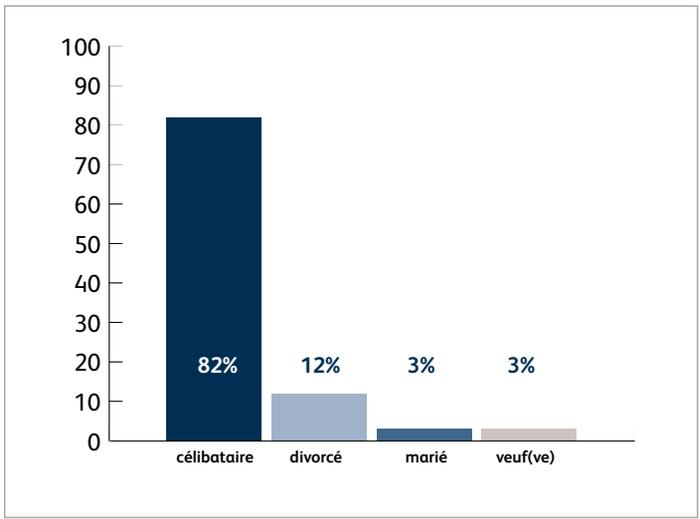
4.1 AGE

Par rapport aux années précédentes, nous constatons un certain "rajeunissement" de notre population.



4.2. SEXE

Le groupe masculin reste le plus grand.

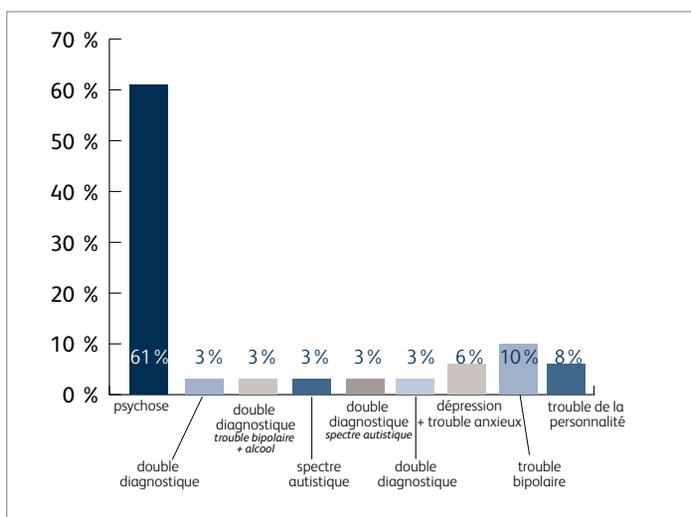


4.3. ETAT CIVIL

L'état civil "célibataire" est comme chaque année le statut le plus important.

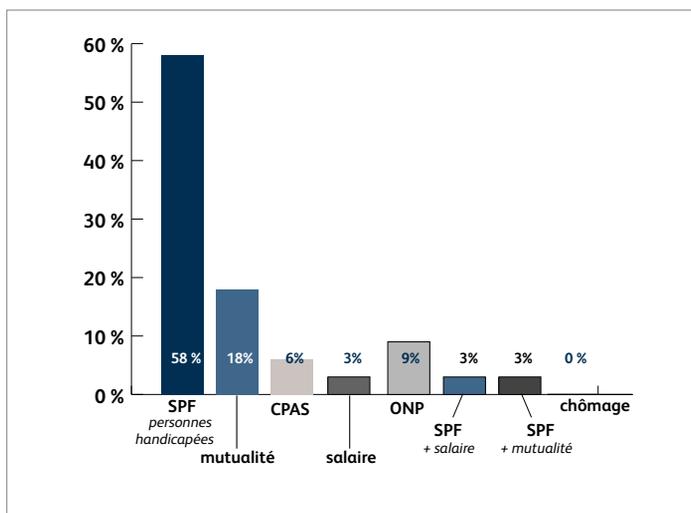
4.4. PROBLÉMATIQUES PSYCHIATRIQUES

Les problématiques psychiatriques se “diversifient” au sein de nos habitations protégées.



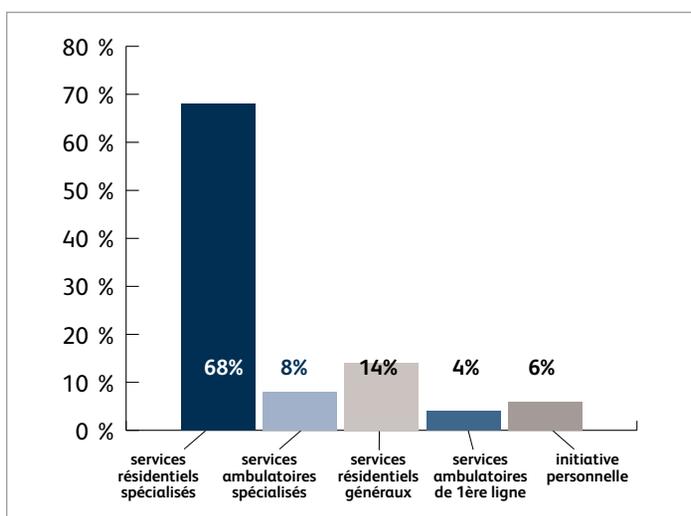
4.5. SOURCE DE REVENUS

La majorité de nos résidents perçoivent une allocation du SPF Sécurité Sociale – Personne handicapée ou une indemnité de la mutualité.



4.6. CANDIDATURES/ ENVOYEURS

Les hôpitaux psychiatriques et les unités de soins psychiatriques restent les plus grands “envoyeurs”.



4.7. "TURNOVER"

- L'équipe a mis fin à un suivi.
- 1 résident a déménagé vers un logement social via notre convention avec Le Logement Bruxellois
- 2 résidents ont déménagé vers un logement social via notre convention avec Le Foyer Laekenois

1 résident est parti – à sa propre initiative – vers une MSP

5. Situation des places agréées du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2023

Adresse	Nombre de places	Propriétaire
Rue du Rouleau 9 1000 Bruxelles	6	ASBL Initiative Antonin Artaud
Rue Locquenghien 9 1000 Bruxelles	5	ASBL Initiative Antonin Artaud
Rue de l'Infirmier 5 1000 Bruxelles	1	CPAS de Bruxelles
Rue Locquenghien 22 1000 Bruxelles	1	CPAS de Bruxelles
Rue des Foulons 46 1000 Bruxelles	1	ASBL l'Ouvroir
Chaussée d'Anvers 150 1000 Bruxelles	1	Foyer Laekenois
Rue Hôtel des Monnaies 186 1060 Bruxelles	1	Agence Immobilière de Saint-Gilles
Rue de l'Economie 25 1000 Bruxelles	1	Logement Bruxellois
Bld. de Smet de Naeyer 568 1020 Bruxelles	1	Foyer Laekenois
Avenue de l'Héliport 33 1000 Bruxelles	1	Foyer Laekenois
Rue du Serment 92 1070 Anderlecht	4	Agence Immobilière de Saint-Gilles
Rue des Navets 18 1000 Bruxelles	1	Régie Foncière de la Ville de Bruxelles
Rue des Cultes 7 1000 Bruxelles	1	Régie Foncière de la Ville de Bruxelles
Place de la Maison Rouge 5 1020 Bruxelles	1	Régie Foncière de la Ville de Bruxelles
Boulevard Adolphe Max 108 1000 Bruxelles	1	Régie Foncière de la Ville de Bruxelles
Boulevard Adolphe Max 112 1000 Bruxelles	1	Régie Foncière de la Ville de Bruxelles
Rue du Midi 133 1000 Bruxelles	1	Régie Foncière de la Ville de Bruxelles
Rue Haute 193 1000 Bruxelles	1	Régie Foncière de la Ville de Bruxelles
TOTAL	30	

6. Nombre de jours réalisés

Mois	Nombre de jours réalisés
Janvier	876
Février	795
Mars	811
Avril	829
Mai	840
Juin	808
Juillet	791
Août	831
Septembre	828
Octobre	852
Novembre	808
Décembre	868
TOTAL	9.937

Remarque : degré d'occupation = 90,74 %

A titre d'information et de comparaison, le taux d'occupation moyen de toutes les initiatives d'habitations protégées dans la Région de Bruxelles-Capitale est de 86 %.

7. Participation socio-culturelle

7.1 ARTICLE 27

L'Initiative a une convention avec l'ASBL "Article 27" depuis septembre 2001.

Cette convention nous a permis de diversifier l'offre des activités que nous proposons à nos résidents ainsi que de leur faire bénéficier d'un prix très avantageux pour l'accès à ces activités.

Lors des premières années de la convention, les activités se faisaient essentiellement accompagnées par un membre de l'équipe.

Nous constatons que, de temps en temps nos résidents s'organisent entre eux pour programmer les différentes sorties socio-culturelles. Ceci nous permet de dire que cette convention atteint nos objectifs qui sont en l'occurrence l'autonomisation des résidents et l'intégration dans la vie socio-culturelle de notre capitale.

Grâce aux négociations avec le "médiatrice culturelle des soins de santé mentale" de l'ASBL Article 27, nous avons pu étendre notre convention existante, de sorte que les patients du CSM Antonin Artaud et des différents projets tels que Unmet Need et Circuit, par exemple, peuvent désormais également bénéficier des fameux "chèques culture" et d'autres services d'Article 27.

Jusqu'à présent, l'Initiative recevait 10 "articles 27" (cf. chèques culture) par mois. Depuis cette année, pas moins de 50 "articles 27" sont accordés mensuellement.

7.2. JOURNÉES D'EXCURSION

Deux fois par an nous organisons avec les résidents une journée d'excursion. Ces journées ont beaucoup de succès. Par ailleurs les résidents n'hésitent pas à nous rappeler à chaque saison l'organisation de la nouvelle journée d'excursion.

L'objectif ici est surtout d'avoir un contact informel avec nos résidents dans le but d'obtenir une meilleure collaboration.

L'Initiative a organisé le 16 juin une excursion à Ostende.

Le 28 septembre un « atelier-cuisine » (cf. préparation d'un BBQ) a été organisé avec les résidents.

Le 14 décembre nous avons visité Lille avec entre autres une promenade dans le centre historique et une visite du marché de Noël. Pour certains résidents, il s'agissait d'une première expérience à bord d'un train à grande vitesse !





8. asbl HERMESplus

L'Initiative Antonin Artaud, en collaboration avec le CSM Antonin Artaud, l'hôpital psychiatrique Valisana, l'ASBL l'Equipe et CGG Brussel, est à l'origine de la création de l'ASBL HERMESplus. HERMESplus est l'une des quatre antennes du réseau bruxellois pour la santé mentale Brumenta.

L'ASBL HERMESplus a comme mission d'essayer de réformer les soins en santé mentale par la réalisation de circuits et de réseaux de soins.

Il s'agit de développer des réseaux de soins multidisciplinaires, résultat de collaborations opérationnelles de partenaires effectifs ayant pour but d'offrir une réponse adaptée à chacune des situations par la mise en place de parcours individualisés.

Le modèle préconisé associe l'ensemble des dispositifs intra et extra hospitaliers dans une approche globale et intégrée dont la finalité est le maintien des personnes au sein de leur environnement et de leur tissu social d'origine.

L'organisation concerne l'ensemble des intervenants présents sur un territoire délimité qui auront à créer des stratégies pour répondre à l'ensemble des besoins en santé mentale de la population de ce territoire.

Les objectifs spécifiques d'HERMESplus sont :

- Concertation pluridisciplinaire autour du patient, travaille en réseau et circuit de soin ;
- Rendre les soins plus accessibles et la mobilité des patients en vue d'un dispositif de soins mieux adapté par le biais de la collaboration et de la concertation et suivre ce processus de transition ;
- Proposer des pistes alternatives à l'hospitalisation ;
- Optimiser le travail existant par l'échange et l'harmonisation entre les différentes pratiques.

HERMESplus s'organise autour de 5 fonctions :

- 1) la prévention,
- 2a) l'équipe mobile de crise,
- 2b) l'équipe mobile à destination des patients chroniques,
- 3) la réhabilitation par le travail,
- 4) la référence hospitalière et
- 5) le logement.

L'équipe de crise **"TANDEMplus"** (fonction 2a) fonctionne depuis 12 ans et a entretemps été étendue à 16 fonctions à temps plein.

Alors que l'équipe mobile de crise a atteint sa vitesse de croisière, l'accent a été mis en 2019 sur le développement de l'équipe mobile de soins de longue durée **"MOVEOplus"**. MOVEOplus - l'initiative mobile de l'antenne HERMESplus - a été reconnue comme l'une des quatre équipes mobiles de soins de longue durée à Bruxelles. MOVEOplus organise des soins de longue durée mobiles décentralisés à Saint-Josse, Bruxelles Pentagone, Molenbeek et Anderlecht.

Les IHP Antonin Artaud sont essentiellement impliquées dans le volet de la réforme (cf. fonction 5) qui concerne le logement et donc le développement d'habitats spécifiques intégrés dans le tissu social qui visent à faciliter l'insertion sociale par le soutien à l'organisation de la vie quotidienne et la prise en compte des besoins d'autonomie exprimés par les personnes.

Nous comptons comme partenaires d'HERMESplus pour la fonction logement, les IHP, les MSP, les Maisons d'accueil, ...

Le premier axe de travail effectué avec les partenaires d'HERMESplus concernait la réalisation d'un état des lieux de la situation actuelle des institutions issues du secteur de la santé mentale. Etat des lieux rendant compte de la difficulté des partenaires à trouver des pistes de logement alternatif aux habitations protégées pour les résidents stabilisés et ce, compte tenu des prix locatifs élevés du marché privé, du manque de dispositifs alternatifs (type habitat groupé, solidaire, accès à la propriété,). Nous constatons donc un faible turn-over au sein des IHP.

Certains partenaires, forts d'une collaboration de longue date avec les logements sociaux, ont établi des conventions stipulant la mise à disposition de logements sociaux en contrepartie directe de la poursuite de l'encadrement IHP et de la « garantie » du paiement du loyer. La société de logement social a également la possibilité de faire appel à l'équipe des soins psychiatriques à domicile pour des locataires avec lesquels ils sont en difficulté et avec des risques d'expulsion à plus ou moins long terme.

L'expérience montre que, même si ce type de partenariat bénéficie à de nombreux résidents, de nombreux autres ne souhaitent pas résider en logement social.

Le second axe de travail était celui de l'état des lieux des pistes de collaboration avec les institutions ne relevant pas directement du secteur de la santé mentale. Etat des lieux au cours duquel le CPAS s'est montré ouvert à des propositions de pistes de logement pour des personnes avec un parcours psychiatrique ou en souffrance psychique.

La tendance évolutive de la fonction "logement" ne va pas dans le sens de la création de nouvelles structures d'habitations protégées, mais bien vers le développement de collaborations spécifiques et/ou originales avec des partenaires territoriaux.

Développer ce type de collaboration, favorisant la circulation et l'insertion sociale, s'inscrirait dans un double mouvement :

- Faciliter l'accès aux IHP étant donné l'augmentation du turn-over institutionnel ainsi que par une réflexion autour des critères d'admission qui paraissent trop éloignés de la réalité rencontrée par certains partenaires, comme par exemple : les maisons d'accueils qui hébergent de nombreuses personnes souffrant d'une problématique psychiatrique.
- Développer des principes de mobilité des travailleurs de la santé mentale en vue d'apporter un soutien aux partenaires de première ligne et faciliter les passages entre les différents lieux de vie.

HERMESplus dispose de son propre rapport annuel, que vous pouvez consulter sur le site www.hermesplus.be ou demander à info@hermesplus.be



9. PsyCot

“Psychiatrie - Coordination - Soins à domicile”

Ce projet a été attribué à l'ASBL Initiative Antonin Artaud, mais a été “délégué” au CSM Antonin Artaud pour le développement concret et la responsabilité financière.

PsyCot vise à coordonner et à structurer l'aide et les soins offerts par différentes disciplines. L'aide ou les soins dispensés sont offerts par différentes structures de différents secteurs. Ces soins sont offerts aux patients psychiatriques ayant un besoin d'aide complexe et à long terme, qui (re)vivent à domicile et qui souhaitent vivre de manière indépendante. PsyCot coordonnera à la fois le contenu des soins offerts et l'organisation de ces soins.

PsyCot utilise notamment les méthodes suivantes :

Coordination

PsyCot coordonne et structure l'aide et les soins déjà offerts. L'aide ou les soins fournis sont offerts par différents établissements de différents secteurs. La coordination est offerte de manière transparente aux personnes qui ont des problèmes psychiatriques graves et de longue durée, qui (re)vivent à domicile et qui vivent de manière indépendante. Tant le contenu des soins proposés que leur organisation font l'objet de réunions de coordination avec les prestataires de soins concernés. Le client accepte formellement que ces réunions aient lieu, et il est présent à ces réunions. Les réunions de coordination ont lieu dans les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

Coaching

En plus de la coordination, PsyCot propose un coaching aux intervenants (professionnels) individuels. La personne qui assure le coaching n'est ni un superviseur ni un thérapeute. Il s'agit plutôt d'accompagner les intervenants dans une situation difficile afin qu'ils puissent emprunter de nouvelles voies.

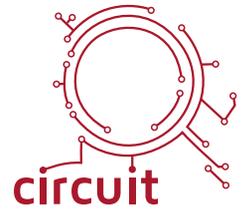
Dans le contexte des demandes et des expériences sur le terrain, PsyCot identifie trois thèmes différents :

- 1 Accompagner les intervenants (professionnels) qui, au cours de leur suivi, sont confrontés à des personnes ayant des problèmes psychiatriques et où la motivation et l'intégrité de l'intervenant sont menacées.
- 2 fournir un cadre théorique concret des différentes pathologies avec lesquels les travailleurs sur le terrain sont en contact.
- 3 Accompagner les intervenants (professionnels) dans un dossier particulier où la présence du patient lors des réunions de coordination n'est pas possible.

L'une de nos collègues, Sonia Van Cauwenbergh, participe activement à ce projet en organisant principalement des réunions de coordination.

PsyCot dispose de son propre rapport d'activité que vous pouvez demander.

10. Circuit – Lieu de liens



Circuit - créé en 2017 - est lieu de liens du Centre de Santé mentale Antonin Artaud ASBL, ouvert à toute personne souhaitant venir y passer du bon temps. Circuit est ouvert à toute personne en contact avec des services d'assistance, mais aussi à toute personne du quartier qui souhaite y venir.

Circuit est fréquenté par :

- des usagers réguliers, qui sont nommés des « membres »,
- des bénévoles,
- des professionnels de la santé mentale,
- des partenaires bénévoles (principalement pour les activités),
- des stagiaires,
- des pair-aidants,
- ainsi que des personnes passantes.
-

Il s'agit avant tout d'**un lieu d'échanges et de partages**.

Circuit offre à ses membres un endroit pour se retrouver, passer du temps ensemble, boire du café, un bol de soupe ou un bon repas préparé, à des prix démocratiques. À Circuit, il est possible d'y venir pour **lire, dessiner, tricoter...**

Circuit organise **un programme d'activités** chaque mois. Ce lieu de liens travaille en partenariat avec d'autres initiatives qui permettent d'aller voir par exemple un opéra au Théâtre de la Monnaie, d'aller au cinéma, au musée ou simplement d'aller se balader !

Circuit est également **un point d'informations** qui permet aux personnes qui y viennent de les rediriger vers les services d'assistance adéquats et d'entrer en contact avec d'autres organisations bruxelloises afin de trouver un nouveau hobby, de suivre une formation ou de recevoir de l'aide. Le travail de réseau au sein du quartier y est favorisé.

Circuit prête aussi ses murs **aux artistes** ou initiatives artistiques qui souhaitent exposer leurs oeuvres. Les expositions y changent en principe tous les 3 mois.

Depuis le mois de juin 2020 l'Initiative Antonin Artaud, en collaboration avec Circuit, organise ensemble des activités – principalement des promenades - au rythme d'une fois par mois le vendredi après-midi à partir de 13h.

Circuit dispose de son propre site web : www.circuitantoninartaud.be et de son propre rapport d'activité que vous pouvez demander.



11. Unmet Need

Le projet UNMET NEED a été créé en 2021. Il s'agit d'une collaboration entre plusieurs ASBL du secteur du sans-abrisme (Samu social, Infirmières de rue, Transit, Dune, Diogènes), les services de prévention de la ville de Bruxelles (Bravvo Brussel, Brucity Team, Team Herscham), et des organisations du secteur de la santé mentale (HERMESplus, TANDEMplus, MOVEOplus, Circuit, Antonin Artaud). Ensemble, ces acteurs ont débuté un travail de signalement des personnes sans-abri à problématiques psychiatriques complexes, dans le but de les entourer d'un réseau d'aide adapté à leurs besoins. Initialement, ce champ d'application était limité aux sans-abris à Bruxelles. Dans l'ensemble de ses missions, Unmet Need s'inscrit toujours dans la coopération de ces acteurs.

L'objectif est d'accompagner les bénéficiaires signalés à travers deux méthodes : **la méthode du "case management" et à la méthode de concertation**. Celles-ci sont essentielles pour convenir ensemble de dispositions claires en ce qui concerne les objectifs de la personne et les attentes des professionnels.

Le "**case-management**" implique que le travailleur occupe une position centrale dans la co-organisation des accompagnements. Il est celui qui coordonne l'ensemble, mais aussi celui qui garantit la continuité de la prise en charge si celle-ci se déroule à des périodes différentes. Les activités du travailleur sont très diverses. Celles-ci incluent la coordination, la médiation, l'orientation, la défense des intérêts, l'accompagnement psycho-social, le conseil, etc. Il s'agit d'une méthode qui doit contribuer à des soins concertés et coordonnés avec la personne.

La concertation quant à elle, est un outil qui vise à structurer et pérenniser l'aide et les soins déjà fournis. L'aide ou les soins proposés sont fournis par différentes structures issues de différents secteurs. Tant le contenu des soins proposés que leur organisation font l'objet de réunions de coordination avec les prestataires de soins concernés. Le bénéficiaire accepte formellement la tenue de ces réunions et y assiste. Ces réunions rassemblent entre 2 et 9 soignants du secteur psychomédico-social. Les accompagnements organisés ne sont pas limités dans le temps, afin de respecter le rythme du bénéficiaire et de lui laisser son pouvoir décisionnel, sans fragiliser le travail. Les travailleurs s'inscrivent dans une démarche de mobilité constante, non seulement pour organiser le suivi de leurs bénéficiaires là où ils se sentent en confiance (en rue, en centre de jour, en hôpital, etc.), pour effectuer des déplacements avec les bénéficiaires, mais aussi pour rencontrer les différents partenaires professionnels dans le cadre de diverses missions.

Le public des sans-abris est lui aussi mobile dans l'espace public qu'il occupe (changement du lieu de vie, d'hébergement, de centre d'accueil, régulier en fonction des aléas du quotidien). Ainsi, l'équipe d'Unmet Need travaille sur l'ensemble des 19 communes de Bruxelles. L'une des autres missions d'Unmet Need est de proposer des **sensibilisations à la santé mentale pour les organisations du secteur du sans-abrisme**. Les thèmes abordés sont les différents types de pathologies, le trauma, la précarité, et la relation d'aide. Ces sensibilisations sont construites et présentées avec les collaborateurs du réseau HERMESplus. Enfin, Unmet Need propose un **coaching pour les professionnels du secteur du sans-abrisme**. La personne qui assure le coaching n'est ni un superviseur ni un thérapeute. Elle est plutôt un accompagnateur pour les professionnels dans une situation difficile de manière à pouvoir emprunter de nouvelles voies.

PsyCot dispose de son propre rapport d'activité que vous pouvez demander.

12. Housing First

INTRODUCTION

L'Initiative Antonin Artaud a reçu au cours de l'année 2022 un agrément provisoire pour l'organisation du Service Housing First. Ce projet s'adresse aux sans-abris qui souffrent également de problèmes psychiatriques.

Jusqu'à présent, le Service Housing First Antonin Artaud a pu réaliser ces missions grâce à des subventions facultatives de la Commission communautaire Commune ainsi qu'à des ressources propres de l'ASBL Initiative Antonin Artaud.

En septembre 2023, en concertation avec l'administration du Collège Réuni de la Commission Communautaire Commune Service Aide aux personnes et le cabinet compétent, la demande d'agrément en tant que Service Housing First Antonin Artaud a été introduite.

CAPTEUR DE LOGEMENT

Les 2 premières personnes recrutées étaient chargées de trouver un logement (« capteur de logement »). Toutes deux n'ont exercé cette mission que très peu de temps. Nous avons constaté qu'il est actuellement quasiment impossible de trouver un logement pour ces personnes sur le marché locatif privé.

LOGEMENT

Le groupe cible du Service Housing First est tributaire d'un logement sous diverses formes de logement social. Comme cela se fait par le biais d'un réseau plutôt que par une recherche active sur le marché immobilier privé, il a été décidé que la fonction de "capteur de logement" serait plutôt exercée dans le cadre de la coordination et par le biais du réseau.

Actuellement, les personnes sont principalement logées dans l'infrastructure propre de l'Initiative Antonin Artaud, de Communa et du "service de logement" du CPAS de Bruxelles.

Comme nous n'avons pas de contacts de première ligne avec ces sans-abris par le biais du travail de rue ou de services similaires, nous travaillons ensemble avec plusieurs CPAS qui comptent parmi leur clientèle des sans-abris souffrant de problèmes psychiatriques.

Nous constatons que cette collaboration nous met également en contact avec des sans-abris souffrant de problèmes psychiatriques qui vivent en famille et qui ont des enfants.

Il est clair qu'en plus de prendre soin de la personne adulte, nous devons également fournir des soins appropriés aux enfants et/ou aux adolescents qui font partie de la famille et qui ont des expériences tout aussi traumatisantes associées à la vie dans la rue dans des conditions précaires et instables.

Housing First a son propre rapport annuel qui peut être demandé.



13. La gestion du patrimoine

L'offre d'habitations protégées en bon état locatif nécessite un investissement en temps et énergie. Cela implique la tenue d'un inventaire permanent de travaux de réparations et de rafraîchissements nécessaires pour chaque appartement, de même qu'établir un planning hebdomadaire avec notre collaborateur technique.

Notre ASBL s'engage à repeindre tous les cinq ans chaque appartement.

Cette année la Commission Communautaire Commune a alloué un certain budget afin de soutenir l'entretien et la rénovation des appartements d'Habitations Protégées.

Concrètement, toute Initiative d'Habitation Protégée bicommunautaire peut demander une intervention à hauteur de maximum 800,00€ par appartement reconnu pour les travaux de rénovation et/ou d'entretien qui y ont été effectués.

PRÉVENTION INCENDIE

Notre ASBL s'engage à installer dans chaque appartement un extincteur, une couverture anti-feu ainsi qu'un détecteur de fumée.

14. Contacts externes

14.1 MEMBRE ET PARTICIPATION DANS DIFFÉRENTES PLATEFORMES

- **Groupe de travail “Bijeenkomst Begeleiders Beschut Wonen”**

A l’initiative de la Plateforme Bruxelloise pour la santé mentale, est organisée toutes les 6 semaines une rencontre entre les accompagnateurs des différentes Initiatives d’habitations protégées à Bruxelles. Lors de ces réunions, auxquelles participent Sonia Van Cauwenbergh et Nicolaas Degroote, différents thèmes sont abordés tels que : la consommation d’alcool au sein des Habitations Protégées, la loi concernant les contrats de bail, la sécurité incendie, les mises en observation, l’administration provisoire de biens... Cela permet également de renforcer les liens avec les autres Initiatives bruxelloises.



- **Groupe de travail “Vlaamse Vleugel”**

Les objectifs de ce groupe de travail – également organisé par la Plateforme Bruxelloise pour la Santé Mentale - sont d’une part, de favoriser la collaboration entre les institutions ambulatoires et résidentielles néerlandophones et bilingues du secteur de la santé mentale et d’élargir les réseaux des participants. Et d’autre part d’échanger des informations sur des initiatives existantes/nouvelles et sur la politique santé mentale et sociale. Sonia Van Cauwenbergh participe à ce groupe de travail.

- **Fédération des Initiatives d’Habitations Protégées (FIHP)**

La Fédération des Initiatives d’Habitations Protégées (FIHP) a les objectifs suivants :



- Représenter les Habitations Protégées auprès des instances décisionnelles tant fédérales que communautaires ;
- Pourvoir à l’information de ses membres sur toute question règlementaire et organisationnelle ;
- Mener une réflexion de fond sur les pratiques en termes éthique et déontologique.

Nicolaas Degroote participe aux réunions mensuelles du conseil d’administration de la FIHP.

- **Groupe d’Intervision des Habitations Protégées**

Nawel Benaissa, Coline Vande Perre et Jérémie Van de Velde participent aux réunions du Groupe d’Intervision des Habitations Protégées qui ont lieu en moyenne tous les deux mois. Lors des interventions il s’agit de confronter des expériences concrètes de travail afin de dégager des pistes de réflexion ayant pour but de permettre à chacun d’améliorer la qualité des prises en charge

14.2 FORMATION, SUPERVISION, JOURNÉE DE RÉFLEXION ET JOURNÉE TEAM-BUILDING

- **Journée d'étude Energiegevende praktijkvoering - 19/01/2023**
Huis van Gezondheid - Brussel
(Sonia Van Cauwenbergh)
- **Cours de Néerlandais – 17/02/2023 + 24/02/2023**
(Coline Vande Perre, Jérémie Van de Velde, Nawel Benaissa)
- **Formation Excel en collaboration avec l'ASBL FeBi Bruxelles– 13/03/2023 + 20/03/2023**
(Nicolaas Degroote)
- **Visites institutionnelles en collaboration avec REZONE (Réseau Santé Mentale Bruxelles Sud) – 24/03/2023**
 - Hôpital d'Accueil Spécialisé – Clinique Fond'Roy
 - MSP Les 3 Arbres(Nawel Benaissa en Jérémie Van de Velde)
- **Webinar OBASI concernant le dossier patient électronique HErOS+ (18/04/2023)**
(Sonia Van Cauwenbergh)
- **Formation de secourisme en collaboration avec l'ASBL FeBi Bruxelles - 23/05/2023**
(Nawel Benaissa, Coline Vande Perre en Jérémie Van de Velde)
- **Journée interne de réflexion – 05/06/2023**
- **Journée "porte ouverte" ASBL l'Equipe 60 ans de psychiatrie communautaire – 14/09/2023**
(Nawel Benaissa, Coline Vande Perre en Jérémie Van de Velde)
- **Colloque des 20 ans du SSM Ulysse - 04/10/2023**
(Coline Vande Perre)
- **Journée Team Builing à Namur – 09/10/2023**
- **Journée d'étude OBASI Louvain concernant le dossier patient électronique HErOS+ (24/10/2023)**
(Sonia van Cauwenbergh)
- **Formation « Pratiques relationnelles avec des personnes souffrant de maladies mentales » en collaboration avec l'ASBL FeBi Bruxelles – 5/10/2023, 12/10/2023 et 19/10/2023**
(Nawel Benaissa)
- **Supervision avec Nicolas Sarkissiane – psychologue et thérapeute systémique ULB - depuis septembre 2023**

15. Résumé psychiatrique minimum

Chaque semestre les données du Résumé Psychiatrique Minimum sont enregistrées avec l'aide du logiciel "Atoum" et sont exportées auprès d'Iriscare.

Il y a un financement prévu pour le RPM dans le prix de journée.

16. Responsabilité médicale

Le Dr. Sami Jegham est le psychiatre responsable des habitations protégées.

Il participe chaque semaine aux réunions d'équipe. Il est entre autres responsable de la politique d'admission et de sortie. Une à deux fois par an, il y a un entretien d'évaluation de chaque résident avec son référent, où le Dr. Jegham est activement impliqué.

Il y a un financement prévu pour la fonction médicale dans le prix de journée.

17. Service de médiation santé mentale

Tout patient qui reçoit des soins de santé dispensés par un praticien professionnel dispose de droits, tels qu'énoncés par la loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient.

Le patient a le droit de consulter le service de médiation compétent afin d'y formuler ses questions, remarques ou plaintes à propos de l'exercice de ses droits.

Cette fonction se voit confier les missions suivantes :

1. La prévention des questions et les plaintes par le biais de promotion de la communication entre le patient et le praticien professionnel ;
2. La médiation en cas de plaintes en vue de parvenir à une solution ;
3. L'information du patient au sujet des possibilités alternatives de traitement de sa plainte en l'absence d'une solution par la médiation ;
4. La communication d'informations sur l'organisation, le fonctionnement et les règles du processus de médiation ;
5. La formulation de recommandations afin de prévenir la répétition des manquements qui peuvent donner lieu à des plaintes.

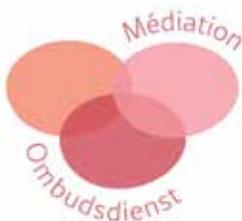
Le médiateur responsable pour la médiation des plaintes organisée par le service médiation de la Plateforme Bruxelloise pour la Santé Mentale est :

Johan Verhaeghe

Tél: 0800 32 036 (numéro gratuit)

j.v@mediatio.be

Site web : www.mediatio.be



Johan Verhaeghe, Ombudsman

www.mediatio.be

j.v@mediatio.be

0800/32.036



18. Perspectives d'avenir

TRAVAUX DE RÉNOVATION/TRANSFORMATION DE LA MAISON SITUÉE À 1000 BRUXELLES, RUE DE LA CASERNE 47

La Commission Communautaire Commune a organisé un appel à projets pour la rénovation d'habitations protégées. L'objectif de cet appel est d'accorder des subventions à des initiatives d'habitations protégées déjà agréées pour financer des travaux de transformation, d'extension, d'aménagement et de rénovation. La subvention peut également être utilisée pour financer l'achat de nouveaux bâtiments et les travaux à y effectuer. La subvention est limitée à 60 % du coût total du projet.

L'Initiative Antonin Artaud a introduit une demande d'achat et de transformation d'un nouveau bâtiment en 2021. Notre demande a été acceptée en 2022, ce qui signifie que notre ASBL recevra une subvention de 945 382,00 € (cf. = 60 % du coût total du projet).

Notre ASBL prévoit de transformer cette maison en plusieurs studios et appartements pour y accueillir des résidents, aussi bien dans le cadres des habitations protégées que du Service Housing First.

Les travaux de transformation sont prévus en 2025 avec un objectif d'achèvement en juin/juillet 2026.

A la demande du Gouvernement, un **SPENDING REVIEW (Revue des dépenses et des recettes)** sera organisée en 2024 en ce qui concerne le secteur de la santé mentale et, plus spécifiquement, le secteur des IHP, MSP et centres REVA.

L'OBJECTIF DE LA SPENDING REVIEW EST DE :

- Répondre aux besoins en soins de santé mentale le plus efficacement possible dans le cadre d'un budget limité, en tenant compte des spécificités bruxelloises ;
- Rendre les politiques actuelles plus efficaces et efficientes ;
- Garantir l'accès (y compris financier) aux structures de soins et aux alternatives résidentielles à l'hospitalisation ;
- Garantir la qualité de la prise en charge des patients dans ces structures.

Principalement avec 3 scénarios budgétaires : augmentation du budget, maintien du budget ou réduction du budget.

Le coordinateur de l'Initiative - ainsi que certains membres de la Fédération des Initiatives d'habitations protégées - a déjà été invité à participer à un workshop sur la révision des dépenses et des recettes.

En tenant compte de l'analyse préalable effectuée au cours de ce workshop, la commission du Spending Review rédigera un rapport final présentant les scénarios de réforme possibles. L'objectif est de présenter le rapport au gouvernement en septembre 2024.



Dans le cadre des élections de 2024 et de la nouvelle législature, la Fédération des Initiatives d'Habitations Protégées travaillera à l'élaboration d'un mémorandum pour représenter les intérêts de notre secteur et préparer la politique avec les différentes autorités politiques compétentes. Le mémorandum comprendra déjà les points suivants : financement structurel des infrastructures, des travaux de rénovation et d'entretien, extension du tarif social de l'énergie, intervention dans les différentiels du Maribel Social, un nouveau cadre législatif avec des arrêtés d'application donnant des balises en ce qui concerne, par exemple, les agréments, les normes d'inspection, etc.

2024 sera donc une année pleine de défis !

Rapport d'activité 2023

INITIATIVE ANTONIN ARTAUD

Habitations Protégées

Rue du Grand Hospice 10, 1000 Bruxelles
Tél 02 218 31 32 - Fax 02 218 05 29

Numéro d'entreprise : 0452.250.721
e-mail : ihp-bw@antoninartaud.be
www.initiatief-antoninartaud.be

Antonin Artaud